

Atelier régional sur les avis de commerce non préjudiciable demandés par la CITES pour les espèces marines inscrites à la CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est un accord international conclu entre États dont le but est de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.



Des centaines d'espèces du Pacifique sont répertoriées par la CITES (principalement des coraux) et font régulièrement l'objet d'échanges commerciaux à partir d'une dizaine de pays de la région. Les coraux durs et les bénitiers sont les espèces inscrites à la CITES les plus couramment commercialisées par les pays du Pacifique. Ces espèces sont exportées vivantes lorsqu'elles sont destinées au marché de l'aquariophilie¹ tandis que ce sont leurs coquilles qui intéressent la confection de souvenirs. Ces exportations sont au cœur d'activités commerciales génératrices de revenus tant en milieu rural que dans les zones urbaines. Ces espèces ont également une signification traditionnelle et culturelle. Les spécimens d'autres espèces telles que les fougères arborescentes, les perruches et les orchidées, sont commercialisés, mais le volume d'échanges est plus restreint.

Les États insulaires océaniques ne sont pas tous signataires de la Convention CITES. Toutefois, les États non signataires doivent eux aussi produire les documents exigés par la CITES, car c'est une condition posée par les pays importateurs. Ainsi, bien que les Îles Salomon exportent des spécimens d'un certain nombre d'espèces inscrites à la CITES, leur adhésion à la Convention est assez récente (2007). Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Tonga ne sont pas parties à la Convention. Malheureusement, même lorsque les coraux ou les bénitiers proviennent d'une exploitation ou d'une pêche durable, le fait qu'il est plus difficile de contrôler les exportations des pays non parties amène parfois les pays importateurs à interdire leur commercialisation.

États du Pacifique signataires de la CITES

État	Année de la signature
Australie	1976
Fidji	1997
France (y compris ses Territoires du Pacifique)	1978
Nouvelle-Zélande (y compris ses Territoires du Pacifique)	1989
Palau	2004
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1976
Samoa	2004
Îles Salomon	2007
États-Unis d'Amérique (y compris ses Territoires du Pacifique)	1975
Vanuatu	1989

La présentation d'un avis de commerce non préjudiciable est un préalable à l'exportation d'espèces inscrites à la CITES. En gros, l'avis de commerce non préjudiciable est remis à l'issue d'une évaluation scientifique des risques, axée sur une analyse

¹ Les coraux vivants sont aussi inscrits à la CITES.

du mode d'exploitation, de ses effets sur la population considérée, des mesures et des risques, de sorte à déterminer la nature préjudiciable ou non préjudiciable du prélèvement d'une espèce de son milieu naturel. Cet avis est remis lorsque les tendances affichées par une population (ou indicateurs) sont à la hausse ou stables malgré l'exploitation de l'espèce. Tout risque qui serait détecté appelle des mesures d'atténuation et d'intervention efficaces. Cela dit, les capacités nécessaires pour ce faire font souvent défaut dans la région océanienne. En conséquence, le Secrétariat de la CITES a décidé, de concert avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et la CPS, d'organiser une série d'ateliers portant sur les dispositifs CITES s'appliquant aux espèces marines.

En août 2009, un atelier régional sur la gestion durable du béménier (*Tridacnidae*) et un atelier sur le renforcement des capacités au regard de la CITES se sont tenus à Fidji.² En mai 2010, un atelier a été organisé aux Îles Salomon afin de former les autorités compétentes des pays du Pacifique (autorités scientifiques et de gestion) sur la question des avis de commerce non préjudiciable. À cette réunion ont assisté des représentants des services des pêches et de l'environnement de 12 pays de la région.³ L'atelier a été animé par le PROE et la CPS, assistés de personnes ressources de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), de l'Agence de l'océan et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique (NOAA) et de l'Université du Pacifique Sud (USP).

Après une introduction générale de Robert Boljesic sur la CITES et des exposés plus ciblés sur le commerce présentés par les différentes parties, l'atelier s'est centré sur la formation à proprement parler. Représentante de l'UICN-Fidji, Helen Pipard a dirigé les séances de travail et coordonné les travaux en groupe sur ce sujet. Elle a également présenté plusieurs exposés techniques et a piloté les groupes de travail.

En gros, l'avis de commerce non préjudiciable est remis à l'issue d'une évaluation scientifique des risques, axée sur une analyse du mode d'exploitation, de ses effets sur la population

considérée, des mesures et des risques, de sorte à déterminer la nature préjudiciable ou non préjudiciable du prélèvement d'une espèce de son milieu naturel. Cet avis est remis lorsque les tendances affichées par une population (ou indicateurs) sont à la hausse ou stables malgré l'exploitation de l'espèce. Tout risque qui serait détecté appelle des mesures d'atténuation et d'intervention efficaces. Les participants à l'atelier ont été invités à former des groupes par pays ou par groupe régional culturel afin de passer en revue les étapes associées à ces avis en examinant des cas concrets.

Par ailleurs, une série d'exposés reprenant le contexte de l'aquaculture et d'autres informations diverses ont été présentés pendant l'atelier et peuvent être téléchargés sur la page aquaculture du site Web de la CPS : www.spc.int/aquaculture.

Le centre Aquarium Arts (AA), grand centre d'exportation de poissons et de coraux vivants, situé à Honiara (Îles Salomon), a généreusement ouvert ses portes aux participants. Le centre Aquarium Arts est géré par Willie Veitch et une autre entreprise (*Solomon Islands Marine Exports*, entreprise de récolte de corail) y pratique ses activités. Willie avait préparé des exemplaires vierges des permis CITES et a ensuite eu un entretien informel avec les participants. Le groupe a visité les installations et a reçu des explications sur la manipulation des poissons et des coraux avant leur exportation. Paul Saelea, qui travaille pour *Solomon Islands Marine Exports*, a présenté les activités de son entreprise ainsi que certains des produits qu'elle expédie. Tous les participants ont aujourd'hui une idée plus claire de ce que signifie, en théorie et en pratique, le commerce d'espèces inscrites à la CITES.

Les ateliers sur le béménier et les avis de commerce non préjudiciable ont beaucoup contribué à une meilleure compréhension des dispositifs prévus par la CITES pour l'exportation de spécimens aquatiques depuis les États et Territoires insulaires océaniques. Quelque 350 000 spécimens de coraux vivants et de béméniers sont exportés chaque année depuis la région.^{4,5} En outre, plusieurs tonnes de squelette corallien et de coquilles



Travaux en groupe sur les différentes questions associées aux avis de commerce non préjudiciable

² Kinch J. and Teitelbaum A. 2010. Proceedings of the Regional Workshop on the Management of Sustainable Fisheries for Giant Clams (*Tridacnidae*) and CITES Capacity Building 4–7 August 2009, Nadi, Fiji.

³ Australie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa et Vanuatu.



Les participants à l'Atelier venaient de 12 pays et territoires différents.

de bénéfiter sont aussi exportées pour la confection de souvenirs. Les pierres vivantes figurent également sur les listes de la CITES et sont exportées en grandes quantités (1 000 tonnes par an en moyenne). Comprendre les exigences du commerce de ces espèces est nécessaire pour que les autorités scientifiques et de gestion compétentes dans le Pacifique assurent un meilleur suivi de la filière et s'assurent que les communautés et les entreprises locales en tirent un maximum d'avantages, tout en veillant à une exploitation et une production durables des espèces considérées.

Pour de plus amples informations :

Antoine Teitelbaum
Chargé de l'aquaculture à la CPS
AntoineT@spc.int

Nouveau capitaine aux commandes de la Section aquaculture de la CPS



La CPS dit au revoir à Ben Ponia près de neuf ans après son arrivée au poste de Conseiller en aquaculture. Avec le soutien de son équipe, Ben a remis au goût du jour cette filière oubliée qu'était l'aquaculture dans le Pacifique. Ben est également parvenu à rassembler des statistiques extrêmement précises sur la production aquacole de la région Pacifique pour la période 1998–2007⁶. Il nous quitte pour exercer les fonctions de Secrétaire des ressources marines aux Îles Cook. L'ensemble des agents du Programme pêche côtière de la CPS adressent tous leurs vœux de réussite à Ben et se félicitent d'une future collaboration avec lui et son équipe.



Bien connu dans le secteur des pêches de la région, le ni-Vanuatu Robert Jimmy vient remplacer Ben. Robert a été pendant trois ans directeur par intérim du service des pêches de Vanuatu, après avoir occupé le poste de directeur de la division recherche et aquaculture du pays. Titulaire d'un master aquaculture et pêche, Robert a également à son actif de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'aquaculture. Le Programme pêche côtière lui souhaite la bienvenue et se fera un plaisir de collaborer avec lui dans ses efforts pour favoriser la poursuite de l'essor de l'aquaculture dans le Pacifique.

⁴ Base de données CITES WCMC 2010.

⁵ Teitelbaum and Friedman. 2008. Resurgence of cultured giant clams from the Pacific; current status and prospects for the aquarium market. Australasian Aquaculture Conference, Brisbane 2008.

⁶ Ponia B. 2010. A review of aquaculture in the Pacific Islands 1998–2007: Tracking a decade of progress through official and provisional statistics. Aquaculture Technical Papers, Secretariat of the Pacific Community, Noumea, New Caledonia.